inter view

Jean-Didier Berger

Président de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, maire de Clamart (Hauts-de-Seine), président de l'Alliance des territoires

« Un climat de confrontation peu propice à l'élaboration d'une vision commune »

Vous êtes président d'un EPT depuis 2016, quelles priorités ont guidé votre action ?

L'EPT Vallée Sud-Grand Paris compte onze communes et résulte de la fusion de trois intercommunalités préexistantes : deux communautés d'agglomération et une communauté de communes. Le premier défi a consisté à mettre en place une gouvernance reposant très étroitement sur les maires. Cette gouvernance a été formalisée dans une charte de gouvernance, dès janvier 2016, fondée sur la collégialité, la subsidiarité et la liberté communale. Elle a ensuite été mise en œuvre au travers de la réunion mensuelle de bureaux de Territoire, l'organisation de séminaires annuels avec les maires et les vice-présidents, permettant l'élaboration et l'appropriation collective des décisions, ainsi que l'organisation en 2018 d'une soirée « rapport d'activité » à destination de tous les conseillers territoriaux et municipaux, afin de faire un premier bilan.

Côté opérationnel, dans un contexte financièrement très tendu, la priorité a été donnée à l'optimisation des ressources et à la recherche d'économies nécessaires pour dégager une capacité à investir. C'était un préalable pour légitimer cette nouvelle intercommunalité comme échelon efficace de mutualisation des ressources, capable de porter des projets structurants pour l'ensemble des communes. Dès le premier budget, l'ensemble des dépenses des services a été interrogé précisément. L'adaptation de la masse salariale au besoin en service public a également été recherchée en parallèle avec l'harmonisation des conditions de travail des agents.

La réalisation d'économies substantielles et récurrentes a permis de stabiliser le pacte financier avec les communes et de définir avec l'ensemble des maires et vice-présidents un plan pluriannuel d'investissements, chacun dépassant le flou artistique sur le devenir institutionnel du Territoire afin de préparer le Territoire de demain.

Nous avons notamment contractualisé sur un marché de collecte de déchets en janvier 2017 à l'échelle des dix villes du Territoire, qui nous a permis de réaliser près de 2 millions d'euros d'économies par an ! Nous avons également regroupé les trois anciennes missions locales et l'ex-Maison de l'emploi du Territoire en créant en janvier 2018 un groupement d'intérêt public Emploi Vallée Sud pour montrer qu'il est possible de « faire mieux avec moins ».

Nous venons enfin de créer la Maison des entrepreneurs qui permettra aux jeunes créateurs de trouver sur un même lieu les aides pour créer, financer et développer leur entreprise.

En 2018, un projet de Territoire a été acté. Il est actuellement décliné, et enrichi, par le projet d'administration construit avec les services.

Quelles évolutions législatives et réglementaires vous semblent nécessaires pour permettre aux EPT de jouer pleinement leur rôle dans le développement de l'Île-de-France ?

Pour jouer leur rôle d'intercommunalités de proximité, voulues par les maires qui se sont mobilisés pour leur création à l'occasion des débats législatifs, ils doivent pouvoir bénéficier officiellement du statut et de l'ensemble des attributs d'une intercommunalité à fiscalité propre de droit commun.

Concrètement, les Territoires doivent pouvoir disposer d'une autonomie financière reposant sur un levier fiscal réel afin d'être en capacité de conduire les politiques opérationnelles : gestion des déchets, réseaux d'eau, aménagement du Territoire pour ne parler que des compétences obligatoires. La disparition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en 2021 conduirait à une impasse financière, et inciterait les collectivités, dans le cadre de leurs politiques d'urbanisme, à délaisser le développement économique, au détriment de la croissance de l'Île-de-France et du pays dans son ensemble.

Le statut du conseiller « territorial » devrait également évoluer vers un conseiller communautaire à part entière, élu au suffrage universel direct dans le cadre du scrutin municipal « fléché ». Enfin, au delà d'une légitimité démocratique, l'élection du conseiller territorial au suffrage universel direct permet d'impliquer la population dans la construction du projet de son territoire.

Quelles sont les améliorations que vous attendez en priorité pour travailler mieux avec la métropole ?

Nous avons une divergence de fond avec la Métropole du Grand Paris sur la méthode et l'objet des schémas structurants dont le législateur lui a donné la charge.

À mes yeux, ces schémas devraient, d'une part consolider les projets des maires, relayés par les PLUi dans une démarche ascendante et, d'autre part, porter quelques grands projets de solidarité à l'échelle métropolitaine. Au lieu de cela, la métropole tend à produire des documents à l'eau tiède, qui font l'objet de compromis entre groupes politiques et qui sont ensuite déployés à marche forcée sans concertation avec les maires. Ainsi, les dossiers techniques sont trop souvent transmis tardivement, ce qui ne permet pas une analyse approfondie et sereine.

La métropole a de plus en plus de mal à réunir les élus du conseil métropolitain et les réunions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se tiennent trop souvent avec moins de 10 maires présents sur 131.

Nous souhaitons, avec mes collègues Présidents de territoires, replacer les maires et leurs projets au cœur de la métropole : que les projets soient d'abord inscrits dans les PLUi, avant d'être portés dans le SCOT et le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH). En somme, une métropole ascendante. Tout l'inverse de ce qu'on tente de nous imposer aujourd'hui : des documents prescriptifs qui vont bloquer nos projets et nous empêchent de les inscrire dans nos PLUi.

La communication d'un calendrier fixant l'ensemble des instances et des commissions ou comités de pilotage et technique semble constituer un préalable.

Enfin, les objectifs du PMHH ne font pas l'objet d'un consensus. Ils sont repris dans le SCOT dont la discussion doit avancer en parallèle afin d'aboutir d'ici la fin de l'exercice… et pendant que l'ensemble des EPT travaillent sur les documents d'urbanisme que sont les PLUi.

La méthodologie qui consiste à imposer un document opérationnel et d'orientations (DOO) sans connaissance du terrain et en s'appuyant sur des cartes imprécises peut conduire à des insécurités juridiques. C'est en effet voué à créer un climat de confrontation peu propice à l'élaboration d'une vision commune du devenir du territoire métropolitain. Nous avons vraiment besoin de voir comment co-produire les politiques d'aménagement.

Propos recueillis par Erwan Le Bot

L'Alliance des territoires : la voix de l'intercommunalité dans le Grand Paris

Alors que les arbitrages du gouvernement sur les évolutions institutionnelles de la métropole du Grand Paris se font toujours attendre, les établissements publics territoriaux (EPT) se sont fédérés dans une association et demandent des mesures d'urgence pour préserver leurs ressources.

Depuis 2017 et la loi NOTRe, les présidents des établissements publics territoriaux (EPT) du Grand Paris ont pris l'habitude de se rencontrer de manière informelle pour échanger sur les évolutions présentes et à venir de leurs territoires. En octobre 2018, ce fonctionnement collectif a pris une forme nouvelle avec la création de l'« Alliance des territoires », association loi de 1901 qui regroupe les 11 présidents d'EPT. Depuis décembre dernier, Jean-Didier Berger (président de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris) préside l'Alliance.

Les présidents d'une part et les directeurs généraux des services, d'autre part, se rencontrent toutes les trois semaines environ. En parallèle, neuf groupes de travail ont été constitués pour permettre aux équipes des EPT de partager leurs expériences et leurs analyses sur des thématiques variées (environnement, aménagement, mobilités, habitat, grands réseaux…).

L'objectif de l'Alliance est de donner une visibilité supérieure aux EPT et aux politiques qu'ils conduisent, en particulier, vis-à-vis de l'État. L'Alliance permet aussi aux présidents d'EPT d'échanger sur leurs visions de l'évolution des territoires, de construire des positions de consensus et de nourrir un dialogue organisé avec la Métropole du Grand Paris (MGP), la loi NOTRe n'ayant pas organisé d'instance spécifique à cet effet.

En particulier, il s'agit de rappeler la légitimité des établissements publics territoriaux dans leur fonction d'intercommunalités de proximité et de projet au service des communes et de leurs habitants. Le premier dossier défendu concrètement par l'Alliance des territoires est d'une actualité brûlante car il s'agit de corriger, en loi de finances, une disposition de la loi Notre qui prévoit un transfert à la métropole de 55 M€ de leurs ressources mais sans transfert de charges afférent. Une première action qui a permis à l'Alliance de rallier à cette position 122 maires du périmètre métropolitain (soit plus de 93 % des maires de la MGP).

Par ailleurs, l'Alliance des territoires a plaidé et obtenu auprès de la MGP le report du vote du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) prévu en avril 2019. Ce report doit permettre aux communes et aux intercommunalités d'engager un dialogue avec les différents acteurs et d'éclaircir les zones d'ombres qui persistent au sujet du financement et à la répartition des transferts opérationnels de la compétence « logement » à la MGP qui découleraient de ce vote.

Erwan Le Bot

POUR ALLER PLUS LOIN | www.alliancedes territoires.fr